

Dossier énergies

Photovoltaïque

En Mayenne, treize Cuma se mettent à l'ombrière photovoltaïque



Exemple d'ombrière de Cuma avec panneaux photovoltaïques.

Treize Cuma mayennaises projettent de couvrir leurs matériels de panneaux photovoltaïques pour garantir le prix de l'électricité à leurs adhérents. Explications...

En partenariat avec la Société Énergie Mayenne (SEM) et la Fédération départementale des Cuma de la Mayenne (FDCuma 53), treize projets d'ombrières sont prévus sur le territoire. Pour les Cuma mayennaises concernées, l'objectif est double : protéger le matériel agricole tout en produisant une énergie renouvelable 100 % locale à un prix garanti et avec, à la clé, la propriété des ombrières par les Cuma au bout de trente ans. « Un

partenariat au service du territoire et des agriculteurs mayennais », assurent les porteurs du projet.

13 projets à concrétiser Pour la FDCuma 53 et la SEM, le but est de « constituer des boucles locales d'autoconsommation collective (ACC), permettant de valoriser localement l'électricité produite par les installations photovoltaïques des Cuma et de sécuriser les coûts de l'énergie pour les acteurs agricoles et territoriaux », assure Yann Trandafir, chargé de projets « énergie » à la SEM. Dans ce contexte, treize Cuma se sont donc engagées dans un projet d'ombrières photovoltaïques (voir encadré), représentant « 15 600 m² de surface à solariser avec 8 000 panneaux photovoltaïques pour une production de 3,7 GWh d'électricité renouvelable par an, soit la consommation

électrique de 3 700 habitants (hors chauffage) », chiffre François Prel, chargé de la vente d'énergie locale à la SEM.

Un engagement sur douze ans

La concrétisation de ces projets repose directement sur la vente de la totalité de l'électricité produite par ces ombrières. La SEM propose donc aux adhérents de « s'engager à consommer l'électricité produite par l'ombrière de leur Cuma, à hauteur d'environ 30 % de leur consommation annuelle, via un engagement sur douze ans, indispensable pour permettre la réalisation de ces projets », indique Hélène David, chargée de communication et de concertation à la SEM.

Pourquoi consommer l'électricité produite ?

Dans un contexte de forte volatilité des prix de l'énergie, liée notamment aux aléas

géopolitiques, ce projet tient à défendre la production d'énergies renouvelables en Mayenne qui, selon les partenaires, « constituent une solution durable, locale et indépendante ». En choisissant cette électricité, les adhérents des Cuma, ou agriculteurs mayennais en général, « sécurisent une part de leurs dépenses énergétiques sur le long terme et contribuent directement à l'indépendance énergétique du territoire », soutiennent Jean-François Gahéry et Benoît Bruchet, président et directeur de la FDCuma 53.

La SEM propose ainsi à tous les agriculteurs du département de devenir acheteurs de cette électricité, même s'ils ne sont pas adhérents des treize Cuma concernées... mais dans quelles conditions ? En devenant acheteurs de cette électricité, les agriculteurs bénéficient de « garanties », comme le souligne Richard Chamaret, PDG de la SEM : « Un prix d'électricité décorrélé des fluctuations du marché européen, mais aussi et surtout un prix garanti et connu sur vingt ans », insiste-t-il.

GUILLAUME MURIAN

Les 13 Cuma

Cuma des 4 Routes (Château-Gontier), Cuma de Soucé, Cuma de L'Oscence (Montenay), Cuma de La Varenne (Ambrières-les-Vallées), Cuma de Martigné-sur-Mayenne, Cuma de Saint-Quentin-les-Anges, Cuma de Renazé, Cuma du Loironnais (Loiron-Ruillé), Cuma de Port-Brillet, Cuma de Sainte-Suzanne (Torcé-Viviers-en-Charnie), Cuma de L'Ouette (Soulgé-sur-Ouette), Cuma de Montreuil-Poulay, Cuma de Pail (Boulay-les-Ifs).



Construction métallique
A votre service depuis 45 ans

Testez notre configurateur !




Grandes travées 10 ou 12 m
Spécialiste du photovoltaïque
100% galvanisé, en kit ou monté

4 rue d'Actival
ZA des Clottées
72210 VOIVRES LES LE MANS

Ets BOBET - 02 43 47 82 68



Les partenaires du projet avec, de gauche à droite : François Prel, chargé de la vente d'énergie locale à la SEM ; Hélène David, chargée de communication et de concertation à la SEM ; Yann Trandafir, chargé de projets « énergie » à la SEM ; Laurent Dalibard, secrétaire à la FDCuma ; Richard Chamaret, PDG de la SEM ; Jean-François Gahéry, président de la FDCuma ; Jean-Christophe Coutard, administrateur à la FDCuma ; Benoît Bruchet, directeur de la FDCuma, et Gustavo Leite Pinto, chargé de projets collectifs à la FDCuma.